

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal n°27-2022**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	22/02/2022
Présents	16
Absents	7
Procurations	5
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du vingt-deux février deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi vingt-huit février deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, LE MINEZ Monique, BARON René, ROUGÉ Pierre, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ZAROIL Mimoun, ESCANDE Jacques, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, MARROT Catherine, COMTE Nicolas, GIROUSSE Laurent, ALBAN Marie-Françoise.

Absents : DILLON Valérie, BOULBES Loïc, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, ALEXANDRE Maria, Elisa LAURENT, PEISER Jean-Luc.

Procurations : Valérie DILLON à Véronique GARRIGUES, Loïc BOULBES à Xavier CAUX, Marie-Christine JOLIBERT à Christian PORTET, Evelyne CHARRASSE à Pierre ROUGE, Maria ALEXANDRE à Monique LE MINEZ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MARROT Catherine est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Mise en vente d'un immeuble au n°6 Rue de l'isle**

La commune de Mirepoix est propriétaire d'un immeuble situé au n°6 rue de l'Isle (parcelle section D 1087 et parcelle section D1095).

Aucun des riverains de cet immeuble ne souhaitant se porter acquéreur, Monsieur le Maire propose de diffuser un avis de publicité sur le site web de la Mairie de Mirepoix en vue de sa vente.

Les potentiels acheteurs auront jusqu'au 15 mars 2022 dernier délai pour remettre leur offre de prix. A l'issue de cette publicité, il est proposé que ce bien soit vendu au candidat qui aura formulé la meilleure offre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** la mise en ligne de l'avis de publicité sur le site internet de la Mairie de Mirepoix, en vue de la vente de l'immeuble situé au 6 rue de l'Isle ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

